



---

Présidence : Grèce

## 764ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 11 juin 2009

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 12 h 45

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE  
EN UKRAINE

Présidente, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/439/09), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/435/09), Ukraine (PC.DEL/438/09)

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'AMBASSADRICE TERHI  
HAKALA SUR LES ACTIVITÉS DE LA MISSION  
DE L'OSCE EN GÉORGIE POUR LA PÉRIODE  
ALLANT DE MARS À DÉCEMBRE 2008, SUR LA  
MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS 861 ET 883 DU  
CONSEIL PERMANENT ET SUR LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE CESSATION  
DU MANDAT

Présidente (annexe 1), Ambassadrice T. Hakala (PC.FR/11/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie,

l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Azerbaïdjan, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 2), Canada (annexe 3), Norvège (annexe 4), Suisse (annexe 5), Fédération de Russie (annexe 6), États-Unis d'Amérique (annexe 7), Géorgie (annexe 8), Directeur du Centre de prévention des conflits (annexe 9)

Point 3 de l'ordre du jour :   AFFAIRES COURANTES

- a)   *Nomination d'un médiateur pour les questions relatives aux droits de l'homme au Tadjikistan* : République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/441/09), Tadjikistan, Présidente
- b)   *Élections municipales tenues à Erevan (Arménie) le 31 mai 2009* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/437/09), Fédération de Russie, République tchèque-Union européenne, Arménie (PC.DEL/444/09 OSCE+), Ouzbékistan, Présidente

Point 4 de l'ordre du jour :   RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA  
PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a)   *Invitation adressée à la Présidente en exercice par le Ministre italien des affaires étrangères, M. Franco Frattini, à participer à la session de communication consacrée à l'Afghanistan et au Pakistan lors de la réunion des ministres des affaires étrangères du G-8, prévue à Trieste les 26 et 27 juin 2009* : Présidente
- b)   *Communiqué de presse de la Présidente en exercice au sujet d'une explosion mortelle au Pakistan (SEC.PR/258/09)* : Présidente
- c)   *Participation du Représentant personnel de la Présidente en exercice pour les partenaires asiatiques pour la coopération à la Conférence OSCE-Japon de 2009 tenue à Tokio (Japon) les 10 et 11 juin 2009* : Présidente
- d)   *Questions d'organisation liées à la réunion ministérielle informelle prévue à Corfou (Grèce) les 27 et 28 juin 2009* : Présidente

Point 5 de l'ordre du jour :   RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

*Annnonce de la distribution du rapport du Secrétaire général*  
(SEC.GAL/98/09 OSCE+) : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Discours sur « Un nouveau départ » prononcé par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, à l'Université du Caire (Égypte) le 4 juin 2009 : Ouzbékistan, États-Unis d'Amérique*
- b) *Séminaire sur les futures présidences de l'OSCE : politiques et défis, tenu le 9 juin 2009 à Vienne (Autriche) : Kazakhstan (PC.DEL/443/09)*
- c) *Appel à contributions pour l'Équipe d'appui aux élections devant être envoyée en Afghanistan : Présidente*
- d) *Modalités d'organisation liées à la Conférence sur le renforcement de la sécurité énergétique dans l'espace de l'OSCE, devant se tenir à Bratislava (Slovaquie) les 6 et 7 juillet 2009 (SEC.GAL/88/09) (SEC.GAL/89/09) : Présidente*

4. Prochaine séance :

Mercredi 17 juin 2009 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 1

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE**

Chers collègues, c'est avec des sentiments contradictoires de grand plaisir mais aussi de tristesse que je souhaite à nouveau la bienvenue aujourd'hui à l'Ambassadrice Terhi Hakala au Conseil permanent pour son exposé d'adieu.

Madame l'Ambassadrice, depuis votre dernière intervention en mars 2008, notre Mission en Géorgie a dû faire face à une période très mouvementée et très difficile pour le pays et sa population, et vous-même et votre équipe très dévouée avez été confrontées à des situations particulièrement pénibles.

De surcroît, vu qu'au 31 décembre 2008, le mandat de la Mission n'avait pas été prorogé, l'Organisation vous a confié la lourde tâche de fermer en douceur une des opérations de terrain les plus vastes et les plus importantes de l'OSCE.

À l'évidence, la Mission de l'OSCE en Géorgie a servi brillamment la cause de l'OSCE et le peuple géorgien, sans considération d'origine ethnique ; il s'agit d'une « mission terminée », mais manifestement pas d'une « mission accomplie », et cela ne tient pas à un manque de dévouement de votre part, Madame l'Ambassadrice Hakala, et de celle de votre personnel excellent. On s'accorde à penser parmi les États participants que la situation sur le terrain exige une augmentation et non pas une réduction de la présence de l'OSCE, et c'est ce que la Présidence s'est efforcée d'obtenir. Nous continuerons à nous efforcer de tirer parti de toute ouverture, aussi faible soit-elle, pour maintenir l'OSCE sur le terrain.

Nous avons tous hâte d'entendre votre rapport à la fois sur les activités de la Mission au cours des neuf derniers mois de 2008 et les activités d'observation jusqu'à ce jour et sur la phase de fermeture au cours de cette année.

Outre ma gratitude et celle de tous mes collègues, je tiens à vous exprimer la reconnaissance personnelle de la Présidente en exercice, S. E. Mme la Ministre Dora Bakoyannis, pour votre dévouement et vos efforts considérables et pour votre contribution personnelle au succès de sa visite à Tbilissi au début de l'année. Je vous souhaite plein succès dans votre nouvelle affectation.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 2

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE**

L'Union européenne salue chaleureusement l'Ambassadrice Terhi Hakala et la remercie du rapport qu'elle vient de présenter et qui sera malheureusement le dernier au sujet de la Mission en Géorgie et des observateurs militaires. Nous tenons à marquer notre soutien sans réserve et notre gratitude pour le travail ardu que l'Ambassadrice Hakala et son personnel dévoué et loyal ont accompli dans des circonstances difficiles au cours de l'année écoulée, à un moment où les activités de la Mission étaient probablement plus pressantes que jamais.

L'UE tient tout d'abord à réaffirmer son ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous tenons également à rappeler solennellement les conclusions de la Présidence du Conseil européen extraordinaire réuni le 1er septembre 2008, dans lesquelles le Conseil européen a condamné fermement la décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, ainsi qu'à appeler à nouveau à mettre pleinement en œuvre les accords du 12 août et du 8 septembre 2008.

Nous louons les efforts continus déployés par la Mission au cours des nombreuses années de son existence pour promouvoir la sécurité et la stabilité. Nous rendons tout particulièrement hommage aux observateurs militaires, qui ont contribué avec succès et, à notre avis, continuent de contribuer à cet objectif en renforçant la confiance et en tirant rapidement le signal d'alarme chaque fois que cela s'imposait, notamment grâce à des rapports ponctuels. Un exemple récent est fourni par le rapport de patrouille quotidien des observateurs militaires en date du 8 juin 2009, qui décrit la détérioration rapide de la situation sécuritaire dans la zone de Perevi-Karzmani, sujet de graves préoccupations. Nous attachons également de l'importance à d'autres mesures de renforcement de la confiance mises en œuvre par la Mission, et notamment au Programme de relèvement économique. L'UE a toujours été fermement partisane de ce programme et regrette qu'il n'ait pas été possible de le poursuivre après août 2008 faute de pouvoir accéder à l'Ossétie du Sud, Géorgie. L'UE espère que des projets analogues pourront y être exécutés lorsque les conditions le permettront.

Eu égard à la situation actuelle en Géorgie, les activités menées par la Mission dans d'autres dimensions jusqu'en décembre 2008, notamment celles qui visaient à renforcer le processus démocratique grâce à la promotion des droits de l'homme (y compris ceux des

membres des minorités nationales), de l'indépendance de la magistrature ainsi que de la liberté et du pluralisme des médias, restent pertinentes.

Nous regrettons vivement que tous ces programmes précieux et d'autres activités ne puissent pas être poursuivis. Nous restons convaincus de la nécessité urgente d'une présence transdimensionnelle continue de l'OSCE dans toute la Géorgie, en particulier dans l'intérêt de la population civile. Nous appelons à nouveau la Fédération de Russie à s'associer à d'autres pour parvenir à un consensus sur le projet de décision de la Présidence grecque en date du 8 mai 2009 relatif au Bureau de l'OSCE à Tbilissi et au déploiement d'observateurs de l'OSCE dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord en six points du 12 août 2008 dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité dans la région.

En conclusion, nous remercions à nouveau l'Ambassadrice Hakala et son personnel dévoué pour le travail assidu que la Mission de l'OSCE en Géorgie a accompli durant l'année écoulée et leur souhaitons plein succès dans leurs entreprises futures.

Les pays candidats, à savoir la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine\*; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Azerbaïdjan, souscrivent à cette déclaration.

---

\* La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 3

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764<sup>ème</sup> séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA**

Merci, Madame la Présidente.

Je me joins à d'autres pour accueillir à nouveau chaleureusement l'Ambassadrice Hakala au Conseil permanent et pour la remercier de son rapport détaillé. Nous exprimons notre grande gratitude et nos remerciements à la fois à la Mission de l'OSCE et au Gouvernement géorgien pour le partenariat productif qu'ils ont entretenu de longue date dans des circonstances très difficiles. Le Canada a soutenu sans réserve les activités de l'OSCE en Géorgie dans les trois dimensions, et nous sommes prêts à faire davantage au cas où un nouveau mandat de l'OSCE se concrétiserait.

Nous convenons avec l'Ambassadrice Hakala que la Mission n'a épargné aucun effort pour mobiliser tous les moyens qui étaient à sa disposition en vue d'offrir une solution constructive, créative et viable à la situation actuelle fort regrettable à laquelle sont confrontés les Géorgiens et leur pays depuis le conflit armé de l'été dernier.

Il est regrettable qu'en raison de l'intransigeance d'un État participant, l'OSCE n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus au sujet de la prorogation du mandat de la Mission et de ses observateurs en Géorgie, notamment à un moment où une augmentation – et non pas une réduction – de la présence internationale est nécessaire à cause de l'escalade des tensions et des incidents dans la région.

À cet égard, le Canada appelle à nouveau la Fédération de Russie à envisager de soutenir la proposition de compromis de la Présidence grecque tendant à proroger le mandat de l'OSCE en Géorgie. Tout comme l'immense majorité des États participants de l'OSCE, nous considérons la formule de la Présidente comme la meilleure base possible pour un consensus, étant donné qu'elle préserverait une approche neutre en ce qui concerne le statut et assurerait une présence de l'OSCE digne de ce nom dans toutes les régions de la Géorgie touchées par la guerre.

La Géorgie, en tant qu'État hôte, souhaite une présence de l'OSCE sur son territoire et a demandé notre aide parce qu'il faut encore répondre à des besoins réels, en particulier à la suite du conflit armé d'août dernier. Nous nous associons à d'autres pour regretter profondément que l'OSCE ait été empêchée de satisfaire ce souhait de la Géorgie et de

poursuivre le rôle qu'elle joue de longue date dans ce pays ainsi que son important travail de prévention et de résolution des conflits.

Merci, Madame la Présidente.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 4

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE**

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux orateurs précédents pour accueillir à nouveau chaleureusement l'Ambassadrice Terhi Hakala au Conseil permanent, malheureusement pour la dernière fois en sa qualité actuelle, et pour la remercier de son rapport.

Ce qu'il y a de plus regrettable encore c'est que l'existence même de la Mission de l'OSCE en Géorgie – une des missions phares de l'OSCE pendant de nombreuses années – touche à sa fin et que cela se produise à un moment où une solide présence continue de l'OSCE en Géorgie aurait été plus nécessaire et plus utile que jamais. Comme nous l'avons déclaré chaque fois que cela s'imposait, nous avons soutenu fermement tous les vaillants efforts déployés par l'ancienne Présidence finlandaise et la Présidence grecque actuelle pour assurer une présence digne de ce nom et continue de l'OSCE en Géorgie, avec deux piliers principaux.

Nous sommes fermement convaincus qu'une présence continue et renforcée d'observateurs militaires de l'OSCE, opérant des deux côtés de la ligne frontière administrative, aurait pu apporter une contribution notable à la supervision du respect de l'accord en six points du 12 août par toutes les parties au conflit, à l'apaisement des tensions et à la prévention d'incidents fâcheux, ainsi qu'à la fourniture d'informations fiables et impartiales. Comme l'a souligné le représentant de la République tchèque, s'exprimant au nom de l'UE, le groupe actuel d'observateurs a clairement démontré sa valeur, même malgré les limitations rigoureuses imposées à leurs activités. S'agissant des observateurs militaires, permettez-moi également de me faire l'écho des préoccupations exprimées par l'UE au sujet de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région de Perevi-Karzmani, qui a été signalée par les observateurs.

Outre que les observateurs restent nécessaires, nous demeurons également convaincus que le maintien à Tbilissi d'une mission ordinaire de l'OSCE, menant de vastes activités dans les trois dimensions, aurait pu jouer un rôle très utile pour aider le pays hôte à poursuivre le développement de la société et des institutions géorgiennes.

Madame la Présidente,

En cette très triste occasion, il me faut rendre sincèrement hommage à l'Ambassadrice Hakala et à son personnel compétent et dévoué pour leur ardeur au travail et pour tous les résultats qu'ils ont obtenus dans des circonstances très difficiles, en particulier durant l'année écoulée. Permettez-moi aussi d'exprimer la sympathie et la commisération profondes de ma délégation avec les membres de la Mission pour toute l'incertitude et les autres difficultés personnelles qu'ils ont eu à endurer ces derniers mois et pour la profonde déception qu'ils ont dû ressentir lorsque toute la souplesse, la diligence et l'endurance dont ils ont fait preuve se sont révélées vaines.

Je me dois aussi d'exprimer en particulier le regret qu'il n'ait pas été possible d'achever divers projets au titre du programme de relèvement économique destiné à renforcer la confiance, auquel la Norvège a contribué, faute essentiellement de pouvoir accéder à la région géorgienne d'Ossétie du Sud.

Madame la Présidente,

Il me faut saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement sans faille de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie et pour rappeler les regrets que nous avons exprimés antérieurement au sujet de la décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, de la signature d'accords sur la protection commune des frontières et de la tenue de soi-disantes « élections législatives » dans la région sud-ossète de Géorgie le 31 mai. Toutes ces mesures allaient dans la mauvaise direction et constituent de nouveaux revers dans la recherche d'une solution pacifique et durable au conflit en Géorgie.

Enfin, Madame la Présidente,

Ma délégation reste convaincue que la proposition de compromis de la Présidente en date du 8 mai, mise au point après des mois de négociations laborieuses au cours desquelles rien n'a été négligé, constituait un bon compromis très raisonnable et représentait en fait la seule solution viable pour le maintien d'une présence de l'OSCE digne de ce nom en Géorgie, à laquelle chacun prétendait être favorable. Je saisis donc cette occasion pour appeler à nouveau la Fédération de Russie à reconsidérer sa position sur cette question.

Merci, Madame la Présidente.



---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SUISSE**

Madame la Présidente,

La délégation de la Suisse salue l'Ambassadrice Terhi Hakala et la remercie de son rapport détaillé. Au nom de la Suisse, je lui exprime, à elle et à son équipe, ma gratitude pour le précieux travail qu'elles ont accompli dans des conditions fort compliquées.

La Mission de l'OSCE en Géorgie fait incontestablement partie des missions de terrain les plus importantes que notre Organisation ait jamais déployées. Son champ d'activités englobait les trois dimensions de l'action de l'OSCE, mais sa principale tâche résidait clairement dans la résolution des conflits et l'apaisement des tensions politiques – avant la guerre d'août dernier et encore plus encore au cours de la période qui l'a suivie. Comme l'a expliqué l'Ambassadrice Hakala, la Mission se préoccupait aussi beaucoup du relèvement économique du pays et des problèmes pressants en matière de protection de l'environnement. En outre, la situation parfois catastrophique des personnes déplacées depuis la guerre exigeait un appui de la part de la communauté internationale, et notamment de l'OSCE.

Il ressort du rapport de l'Ambassadrice Hakala que la Mission, grâce en particulier au travail de ses observateurs militaires, auquel la Suisse a également participé, a contribué pour beaucoup à la réduction du nombre des incidents à la frontière administrative avec l'Ossétie du Sud après le conflit d'août dernier. Il a ainsi été possible de rétablir le sentiment de sécurité qui avait été ébranlé par la guerre parmi la population des zones touchées et aussi d'apporter le soutien humanitaire requis d'urgence d'une manière plus ciblée.

Eu égard à la précarité de la situation sur le terrain, il est encore plus incompréhensible qu'il n'ait pas été possible de donner à la Mission de l'OSCE en Géorgie un nouveau mandat étendu qui lui aurait permis de poursuivre son action aux fins de la résolution des conflits, du soutien humanitaire et de la reconstruction.

La Suisse le déplore vivement. Nous estimons que le potentiel de conflit dans la région reste dangereusement élevé et que de gros efforts doivent être déployés en vue de le réduire et de favoriser la reconstruction. L'OSCE aurait un rôle très important à jouer à cet égard.

Nous espérons vivement que la fermeture de la Mission en Géorgie ne nuira pas trop gravement à la réputation de l'OSCE ni à sa capacité d'agir. Il n'est pas douteux que sa fermeture a porté atteinte à la réputation de notre Organisation car, après tout, une de ses principales tâches consiste à aider à surmonter les situations de conflit. Pour cela, il faut cependant que toutes les parties concernées soient disposées à accepter un compromis. Nous appelons donc tous les États participants de l'OSCE à contribuer au règlement des conflits par le dialogue et une coopération constructive.

Merci, Madame la Présidente.



---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION**  
**DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Madame la Présidente,

Une discussion sérieuse sur les résultats du travail de la Mission de l'OSCE en Géorgie qui ferme ses portes et dont le mandat, comme vous le savez, a expiré le 31 décembre 2008 est depuis longtemps nécessaire. Le moment est venu, en prenant comme exemple cette présence de terrain et ses actions ou son inaction à un moment critique dans l'histoire européenne moderne, de tirer un certain nombre de conclusions de portée générale. Ces conclusions sont des plus nécessaires, car elles pourraient, à notre avis, réellement aider notre Organisation à trouver « un second souffle » et, en analysant honnêtement et objectivement les erreurs commises, à prendre la place qui lui revient dans l'architecture de sécurité euro-atlantique.

L'aventure militaire des dirigeants géorgiens en Ossétie du Sud en août dernier a encore exacerbé la crise structurelle traversée par l'OSCE ces dix dernières années, qui a commencé en 1999 lorsque, par un recours massif à la force, les armées d'un groupe d'États participants membres de l'OTAN, au mépris des normes du droit international et sans l'approbation du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ont violé de façon flagrante la souveraineté d'un État participant de l'OSCE, à savoir la Yougoslavie.

L'attaque perfide de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud a constitué une violation des plus flagrantes des normes internationales et des principes humanitaires et a porté un grand coup au prestige de l'OSCE. L'agression géorgienne a été lancée en dépit des mises en garde de la Russie et malgré les affirmations répétées des autorités à Tbilissi qu'elles n'avaient aucune intention d'entamer une guerre avec Tskhinvali. Nous avons tous entendu ces assurances, ici à Vienne dans le cadre des séances du Conseil permanent, et également au cours d'une visite que les représentants permanents de certains États participants ont effectuée dans la région en juillet 2008. En fait, il s'est avéré que, sous le couvert de cette démagogie moralisatrice, la Géorgie préparait secrètement et soigneusement une invasion de l'Ossétie du Sud.

Nous célébrerons bientôt le premier anniversaire de ces événements terribles et sanglants d'août dernier. Le 8 août 2008, les troupes géorgiennes ont commencé à bombarder massivement la ville endormie de Tskhinvali au moyen, entre autres, de canons d'artillerie de

gros calibre, de chars et de lance-roquettes multiples, provoquant de nombreuses victimes parmi la population civile de la république et les soldats de la paix russes. Toutefois, jusqu'à présent, l'OSCE n'a pas été en mesure de fournir une évaluation impartiale des actions de Tbilissi et n'a pas non plus reconnu la réalité indiscutable de l'attaque perfide de la Géorgie contre Tskhinvali.

Aux yeux du peuple et des dirigeants d'Ossétie du Sud, l'autorité de l'Organisation a été sérieusement ébranlée. Il convient de ne pas oublier le comportement déplacé des membres du personnel du Bureau de Tskhinvali qui, au cours des activités militaires, ont refusé de permettre à des femmes et des enfants de maisons avoisinantes de se réfugier dans leur abri anti-bombes, les laissant ainsi périr sous les tirs de lance-roquettes multiples géorgiens « Grad » (de tels cas ont été évoqués par des représentants d'organisations non gouvernementales sud-ossètes lors de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimensions humaine qui s'est tenue l'année dernière à Varsovie).

C'est la raison pour laquelle il s'avère désormais si difficile de trouver une formule mutuellement acceptable pour la poursuite de l'action de l'OSCE en Ossétie du Sud, que ce soit sous la forme d'une présence de terrain ou de celle d'observateurs. Il est important de rétablir la confiance de l'Ossétie du Sud en notre Organisation et nous sommes certains que des contacts directs avec Tskhinvali permettraient à de nombreux égards d'y parvenir, en se rencontrant pour définir les modalités de la future présence, une solution que la Russie a préconisée et qu'elle continue d'appeler de ses vœux.

La position de la partie sud-ossète est compréhensible. Après tout, le comportement de l'OSCE et de sa mission de terrain à la veille de l'agression géorgienne, au cours de cette agression et à la suite de celle-ci montre de façon patente que l'Organisation n'était pas à la hauteur des tâches qui lui étaient confiées en matière de résolution de conflit. Il est clairement indiqué dans la Charte de sécurité européenne que l'OSCE est « un instrument essentiel pour l'alerte précoce, la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit ». Pour le dire franchement, en août dernier, l'OSCE n'a prouvé son utilité dans aucun de ces quatre domaines.

Nous devons regarder la réalité en face. Qu'on le veuille ou non, l'aventure militaire de Saakachvili et la réaction de l'OSCE à cette dernière, y compris en ce qui concerne sa mission de terrain, a constitué un moment de vérité et, franchement, l'OSCE ne s'est pas montrée à la hauteur. Elle n'a été capable ni de prévenir l'agression, ni de stopper l'agresseur ou d'aider à résoudre la crise. La Russie l'a fait pour elle dans le cadre des efforts visant à imposer la paix, en pleine conformité avec les normes du droit international et les obligations découlant de la Charte des Nations Unies, en œuvrant également en coopération avec la France, qui assumait alors la Présidence de l'Union européenne.

Il est symptomatique que moins l'OSCE et sa mission de terrain en Géorgie se sont montrés disposés à procéder à un examen de conscience et à se pencher sérieusement sur les événements tragiques d'août dernier, et plus nous avons entendu, de la tribune du Conseil permanent et ailleurs, des accusations sans fondement contre la Russie et des discours anti-russes de la part de certains États participants. Qui plus est, les critiques les plus virulentes à l'égard de la Russie ont été émises par les pays qui, en violation des accords internationaux, notamment ceux qui ont été conclus précédemment au sein de l'OSCE (les Principes régissant les transferts d'armes classiques de 1993, le Code de conduite relatif aux

aspects politico-militaires de la sécurité de 1994 et le Document sur les armes légères et de petit calibre de 2000), ont fourni et continuent de fournir aux autorités géorgiennes du matériel militaire et des munitions ou qui ont simplement fermé les yeux sur les dangereux préparatifs militaires de la Géorgie.

Quoiqu'il en soit, ce type de connivence a tout simplement encouragé Tbilissi à faire couler le sang, en d'autres termes à adopter le pire scénario possible consistant à ramener l'Ossétie du Sud sous son contrôle par le recours à la force.

Il conviendrait de dire quelques mots en particulier du travail des observateurs militaires de l'OSCE, d'autant plus que ce thème a fait l'objet de comptes rendus sans précédent et choquants dans les médias. *Le Spiegel*, le *New York Times*, le *Sunday Times* et la *BBC* ont publié une série d'articles sensationnels dénonçant les crimes des dirigeants géorgiens. Ces articles se fondaient sur le témoignage de témoins oculaires de ces événements tragiques, qui faisaient partie à l'époque du personnel de la Mission de l'OSCE en Géorgie, à savoir M. Ryan Grist, adjoint au chef de la présence, et M. Stephen Young, responsable des observateurs militaires de l'OSCE.

Grâce à ces investigations journalistiques, on a appris que, la veille de l'attaque géorgienne contre l'Ossétie du Sud, les observateurs de l'OSCE faisaient état de préparatifs militaires de Tbilissi, mais que, pour une raison ou une autre, leurs rapports n'ont pas été communiqués à tous les États participants de l'Organisation. La Fédération de Russie a déclaré en de nombreuses occasions et à de nombreux niveaux différents qu'un tel état de choses était inacceptable. Nous avons également exigé une enquête approfondie qui n'a toutefois pas encore eu lieu.

Malheureusement, il faut admettre que, dans ses rapports depuis la guerre, la Mission de l'OSCE en Géorgie a fait un usage inapproprié d'informations non vérifiées, qui, dans une mesure considérable, reflètent l'approche partielle et subjective de Tbilissi. Les observateurs ont retenu comme principale source d'information non pas leurs observations personnelles, mais des « informations » obtenues grâce à leurs contacts avec des représentants des organismes géorgiens chargés de l'application de la loi, les autorités villageoises et des résidents locaux. Dès lors, on ne compte plus les mentions faites dans les rapports de patrouille du type « la police géorgienne a signalé », « la police géorgienne a indiqué », « selon la police géorgienne », « la police estime », « d'après des résidents locaux », et ainsi de suite.

Les choses en sont arrivées au point où les observateurs militaires ont commencé à mentionner dans leurs rapports des informations publiées par les médias géorgiens, notamment *Rustavi 2* et *Imedi*, sur une « possible invasion russe de la Géorgie au cours de ce printemps ». De quoi s'agit-il là sinon de la diffusion d'une propagande géorgienne flagrante ?

L'observation constante des postes du contingent militaire russe depuis le côté sud-ossète de la frontière et les plaintes incessantes au sujet du notoire « refus d'autoriser l'accès » au territoire de l'Ossétie du Sud pour y évaluer la situation de sécurité sont devenus les sujets favoris de ces rapports.

Il convient de rappeler que les décisions du Conseil permanent No 861 en date du 19 août 2008 et No 883 en date du 12 février 2009 n'ont fixé que des paramètres numériques, en l'occurrence 20 observateurs, ainsi que leur zone de responsabilité, à savoir les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud. En d'autres termes, à ce jour, les observateurs militaires sont présents dans la région sans que leurs modalités d'observation n'aient été convenues et approuvées par le Conseil permanent. On ne voit donc pas bien pour quelles raisons les observateurs peuvent « exiger » l'accès au territoire de l'Ossétie du Sud et « se plaindre » du refus de leur autoriser un tel accès.

Nous ne comprenons absolument pas qui a donné aux observateurs l'autorisation d'observer la position des postes russes et sud-ossètes le long de la frontière entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud, le personnel et les armements déployés à ces postes de contrôle ainsi que les mouvements des troupes et du matériel russes du côté sud-ossète de la frontière. Nous relevons constamment ce type d'informations dans les rapports des observateurs. Il faut garder à l'esprit que ce type d'activité d'« observation » ne fait pas partie des fonctions des observateurs puisque, nous le répétons, aucune modalité n'a en fait été convenue pour le travail des observateurs militaires.

Nous considérons que, compte tenu de l'évolution de la situation, le rôle de l'OSCE en Géorgie doit également évoluer. Malheureusement, un certain nombre de pays, dont la Géorgie, lient artificiellement le maintien d'une présence de terrain de l'OSCE dans la région avec l'existence d'une seule opération d'observation de part et d'autre de la frontière entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud.

Nous étions favorables à la poursuite du travail des observateurs militaires de l'OSCE dans les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et continuons de l'être. Leur présence dans cette région est indispensable pour aider à mieux surveiller et prévenir l'adoption par Tbilissi de nouveaux projets agressifs dirigés contre ses voisins.

Et il ne fait aucun doute que les dirigeants géorgiens actuels nourrissent des projets de ce type. À peine les troupes russes avaient-elles quitté les positions qu'elles occupaient dans les zones de sécurité le long des frontières avec l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie que Tbilissi commençait à y concentrer ses unités militaires, y compris des unités spéciales appartenant au Ministère des affaires intérieures, à déployer des armes lourdes, à construire des fortifications et à installer de nouveaux camps de campagne et postes d'observation.

Tbilissi n'en finit pas de proférer des menaces et de tenir un discours belliqueux. Hier encore, prenant la parole à une réunion du gouvernement, Mikhaïl Saakachvili a directement déclaré : « Nous libérerons nos territoires – il n'y a pas d'alternative historique et nous ne laisserons pas cette tâche aux générations futures. Nous nous y employons à chaque instant ».

S'agissant de l'avenir de la présence de l'OSCE en Géorgie et en Ossétie du Sud, y compris en ce qui concerne les opérations d'observation dans la région, la position de la Russie est bien connue et a été une nouvelle fois exposée de façon détaillée à la dernière séance du Conseil permanent par M. Grigori Karassine, Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Permettez-moi de mentionner spécialement le point le plus important. Le document de l'OSCE doit répondre à deux exigences fondamentales : il doit tenir compte des nouvelles



réalités politico-juridiques dans la région, qui ont évolué à la suite de l'agression militaire géorgienne contre l'Ossétie du Sud, et il doit également prendre en considération les conceptions de la partie sud-ossète. Sans cela, nous sommes convaincus qu'il sera impossible de reprendre le dialogue entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud et pour l'OSCE de revenir sur le territoire sud-ossète. La non-reconnaissance de ces vérités évidentes ne fera qu'affaiblir davantage l'autorité de notre Organisation.

Enfin, en ce qui concerne la fermeture technique de la Mission, nous espérons que tous les enseignements qui en auront été tirés seront présentés dans le rapport rétrospectif que le Secrétaire général devrait, à notre avis, soumettre au Conseil permanent. En outre, nous aimerions recevoir le rapport de l'inspection effectuée par le Bureau du contrôle interne et le rapport des vérificateurs extérieurs.

Nous souhaitons à l'Ambassadrice Hakala plein succès dans la suite de sa carrière.

Nous vous demandons de bien vouloir annexer le texte de la présente déclaration au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent de l'OSCE.

Merci de votre attention.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 7

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Merci, Madame la Présidente.

Les États-Unis souhaitent chaleureusement la bienvenue au Chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie, l'Ambassadrice Terhi Hakala, au Conseil permanent. Nous vous remercions de votre rapport détaillé. Nous vous sommes reconnaissants de votre action énergique et louons le dévouement extraordinaire avec lequel vous-même et votre personnel avez relevé les défis sans précédent des huit derniers mois.

Nous regrettons sincèrement que vous ayez dû faire rapport aujourd'hui sur la procédure de cessation de mandat pour la Mission de l'OSCE en Géorgie. Les États-Unis ont fermement soutenu la Mission et ont œuvré pendant des mois pour en assurer la poursuite.

Nous estimons que la Mission a joué un rôle crucial dans les efforts de résolution des conflits, non seulement en aidant à renforcer la confiance et à encourager le dialogue, mais aussi en s'employant à améliorer la sécurité sur le terrain. Les observateurs militaires de la Mission ont joué un rôle particulièrement décisif dans ces efforts et ont aidé incontestablement à réduire les tensions dans la région.

En plus de tout cela, la Mission a exécuté un large éventail de programmes portant sur les droits de l'homme, la démocratisation et le développement économique et a aidé le Gouvernement géorgien à mettre en œuvre les engagements de l'OSCE. Nous nous sommes félicités tout particulièrement des efforts déployés par la Mission pour aider à renforcer la société civile, protéger les droits des minorités, mettre en place des institutions démocratiques efficaces et promouvoir la liberté des médias. Nous avons par ailleurs appuyé le Programme de relèvement économique de la Mission et espéré qu'il favoriserait le processus de résolution des conflits en encourageant le dialogue et en améliorant la vie de la population des deux côtés de la ligne frontière administrative de l'Ossétie du Sud.

Malheureusement, l'opposition d'un État participant a empêché la Mission de poursuivre son précieux travail et nous a amenés à la situation décevante dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. À la mi-mai, après des mois de consultations intenses, la Fédération de Russie a rejeté la proposition neutre en ce qui concerne le statut, que la Présidence grecque avait présentée en vue du maintien de la présence de l'OSCE en Géorgie,

après avoir insisté sur des amendements étendus qui étaient inacceptables pour la grande majorité des États participants de l'OSCE. Le rejet par la Russie du compromis élaboré avec habileté par la Présidence faisait suite à une décision analogue prise à la fin de l'année dernière, lorsque la Russie a empêché un consensus sur une proposition constructive présentée par la Présidence finlandaise. Nous notons que les deux propositions étaient soutenues par l'immense majorité des États participants. Les rejets répétés par la Russie de compromis judicieux ont finalement contraint la Mission de l'OSCE en Géorgie à cesser ses opérations, à licencier son personnel et à liquider ses actifs – destin affligeant pour une des présences de terrain les plus vastes et les plus importantes de l'OSCE.

Ce n'est pas la première fois que la Russie a empêché l'OSCE de mener des activités en Géorgie ou l'a contrainte à les cesser. Permettez-moi, Madame la Présidente, de rappeler au Conseil permanent que la Russie, en 2004, a demandé la cessation de l'opération d'observation des frontières de l'OSCE en Géorgie. Cette opération s'était attaquée avec succès à un problème difficile entre la Géorgie et la Russie et avait aidé à accroître la transparence dans la région frontalière. Mais la Russie a empêché un consensus sur des propositions relatives au renouvellement du mandat de l'opération – malgré les efforts déployés pour rendre l'opération plus efficace et malgré la demande du pays hôte pour qu'elle se poursuive – et l'opération a cessé après l'expiration de son mandat le 31 décembre 2004. Par la suite, la Russie a fait fi à plusieurs reprises des appels lancés en faveur de l'établissement d'un poste de contrôle permanent à Didi Gupta, d'une surveillance internationale du tunnel de Roki et d'une augmentation du nombre des observateurs de l'OSCE dans la région de l'Ossétie du Sud.

Les actions de la Russie à l'époque et aujourd'hui ne cadrent pas avec la déclaration faite la semaine dernière seulement par M. Karassine, Vice-Ministre russe des affaires étrangères, qui a dit que la présence de l'OSCE dans la région est « non seulement utile, mais aussi indispensable ». Le Vice-Ministre des affaires étrangères a reconnu l'importance des observateurs de l'OSCE pour l'instauration de la stabilité dans la région et l'adoption « d'un langage normal de communication » – mais malgré cela, et à notre grande déception, la Russie n'a pas agi d'une façon qui garantirait la poursuite du travail des observateurs de l'OSCE ou de la Mission en général.

En fait, de nombreuses actions de la Russie en Géorgie, comme la création de bases militaires dans les régions sécessionnistes et le déploiement de gardes frontière du FSB sur les lignes frontières administratives, ont compromis et non amélioré la stabilité dans la région. Il en va de même de l'autorisation donnée à des sociétés russes de prospecter le pétrole et le gaz dans les eaux géorgiennes et de la promotion d'élections illégitimes dans la région de l'Ossétie du Sud.

Nous gardons l'espoir que la Russie réfléchira sérieusement aux conséquences préjudiciables de ces actions. Nous invitons instamment la Russie à honorer les engagements qu'elle a souscrits dans l'accord de cessez-le-feu du 12 août et au titre des mesures de mise en œuvre du 8 septembre, qui demandent à la Russie de retirer ses troupes sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités et d'assurer un accès humanitaire libre et sans entrave aux régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Dans ce cas également, nous rappelons qu'il incombe à la Russie de veiller au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans les zones de la Géorgie qui sont sous occupation russe.

Pour finir, Madame l'Ambassadrice Hakala, les États-Unis vous remercient à nouveau, vous et votre personnel, et louent le travail extraordinaire que vous avez fourni. Nous sommes profondément attristés par le destin de la Mission de l'OSCE en Géorgie et nous sommes efforcés pendant des mois d'empêcher une telle issue.

Nous restons attachés à la recherche d'un règlement pacifique aux conflits en Géorgie et continuerons à soutenir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriales de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Merci, Madame la Présidente.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 8

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764ème séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA GÉORGIE**

Madame la Présidente,  
Madame l'Ambassadrice Hakala,

Permettez-moi de vous souhaiter aujourd'hui très chaleureusement la bienvenue à la dernière séance du Conseil permanent à laquelle vous assisterez dans le cadre de vos fonctions actuelles.

Votre rapport très complet, Mme l'Ambassadrice Hakala, a mis une fois de plus clairement en évidence l'importance et l'ampleur des activités de la Mission de l'OSCE en Géorgie. En effet, la Mission ne s'est pas bornée, loin de là, à de simples paroles pour ce qui est de la conduite de ses activités dans les trois dimensions de l'OSCE ; la Mission est parvenue à établir le dialogue avec les habitants de toute la Géorgie ; elle a gagné la confiance et le respect d'une grande variété de communautés jusqu'au niveau local, y compris dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, Géorgie, en nouant avec elles des relations constructives, pragmatiques et amicales. En tant que représentant de la nation hôte et au nom de mon Gouvernement, permettez-moi de remercier la Mission, son personnel international et local et vous-même, Mme l'Ambassadrice Hakala, pour le professionnalisme et la détermination avec lesquels vous vous êtes tous acquittés de vos fonctions et de vos tâches dans des conditions exigeantes et difficiles.

Les adieux s'accompagnent toujours d'émotions. Je suis sûr que ces adieux particuliers n'éveillent aucune émotion positive parmi les personnes présentes dans cette salle, sauf auprès d'une délégation qui a choisi de persister dans son attitude traditionnelle consistant à feindre d'ignorer et à détourner le regard.

Ce qui a conduit cette Organisation dans cette regrettable situation est plus que clair pour chacun. La Russie a mené à bien sa séquence d'actions planifiées à l'avance et délibérées au mépris des principes de transparence et de responsabilité avant et après la guerre d'août contre la Géorgie.

En 2004, contre la volonté de l'immense majorité des États participants de l'OSCE, la Russie avait opposé son veto à la poursuite de l'Opération d'observation des frontières en Géorgie. Au cours des années suivantes, la Russie a empêché une augmentation du nombre des observateurs de l'OSCE dans la région de Tskhinvali. Elle a également désapprouvé et

rejeté sans ménagement la proposition, à laquelle de nouveau la très grande majorité des États participants étaient favorables, d'autoriser la création d'un poste de contrôle de l'OSCE à Didi Gupta et d'instaurer une surveillance conjointe du tunnel de Roki par la Russie, l'OSCE et la Géorgie. En 2008, à nouveau contre la volonté de la communauté internationale, la Russie a opposé son veto au déploiement d'observateurs supplémentaires de l'OSCE en Ossétie du Sud. Dans le document sur les mesures d'application ultérieures du 8 septembre, que le Président russe a signé, il était stipulé que les observateurs de l'OSCE devraient continuer de s'acquitter de leurs responsabilités en conformité avec leurs modalités d'affectation et de déploiement du 7 août et, de nouveau, la Fédération de Russie a été la seule dans cette enceinte à s'opposer à l'adoption et à la mise en œuvre des décisions qui auraient eu une incidence positive sur la paix et la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Au mépris de la communauté de l'OSCE, la Russie s'est opposée à la poursuite de la Mission de l'OSCE en Géorgie à deux reprises ces sept derniers mois. Les refus opposés par la Russie le 22 décembre et le 13 mai ont eu pour effet de mettre fin à la présence de l'OSCE en Géorgie. Les deux propositions étaient le fruit de longues discussions et négociations et bénéficiaient du soutien de la très grande majorité des États participants de cette Organisation. La semaine dernière, la déclaration du Vice-Ministre russe des affaires étrangères et sa performance déplorable en ce qui concerne cette question ont réduit à néant jusqu'aux derniers espoirs de parvenir à un consensus sur le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie.

Cela dit, cependant, je partage le point de vue de l'Ambassadrice Hakala selon lequel « ... cela pourrait constituer le point de départ approprié pour le renouvellement d'une présence – quelle que soit la structure ou la forme qu'elle pourrait prendre – et l'occasion de rappeler le succès de la vaste gamme d'activités qu'elle a menées au cours des dernières années de son existence ». Madame l'Ambassadrice, je crois que vous pourriez souscrire à mon approche selon laquelle, que l'on choisisse ou non d'être sur la même longueur d'ondes, cette Organisation devrait être en mesure de prouver qu'il existe des solutions pertinentes et constructives pour lui permettre de poursuivre ses activités en Géorgie, y compris dans les régions occupées. Ce qu'il faut, c'est plus de souplesse et davantage d'imagination de la part des États participants, du Secrétariat et des institutions de l'OSCE. Cela constituerait la meilleure réponse aux tentatives de la Russie de clore ce dossier et de le remiser aux archives ainsi que de porter atteinte à la crédibilité de l'Organisation et le meilleur moyen de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans l'espace de l'OSCE.

Chère Terhi,

Permettez-moi de vous remercier une fois de plus pour vos services en Géorgie ; je vous souhaite tout le succès possible dans vos futures entreprises.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.JOUR/764

11 juin 2009

Annexe 9

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**764<sup>ème</sup> séance plénière**

PC Journal No 764, point 2 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU DIRECTEUR DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

Je me réfère aux allégations du Représentant permanent de la Fédération de Russie concernant les rapports établis par la Mission de l'OSCE en Géorgie en août 2008.

J'ai dit clairement en plusieurs occasions que tous les rapports envoyés par la Mission en Géorgie ont été distribués à toutes les délégations.

J'ai évoqué cette question tout à l'heure au Conseil permanent ainsi que directement au cours d'entretiens que j'ai eus avec des représentants du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

À l'époque, il y avait effectivement des spéculations dans un certain nombre de médias. Par ailleurs, des opinions personnelles sur les événements ont été exprimées.

Mais aucune preuve n'a été apportée pour corroborer les allégations selon lesquelles les rapports n'auraient pas tous été distribués.

Pour terminer, je tiens à ajouter que j'ai, ici même, cité personnellement des éléments de certains des rapports qui constituaient autant de signaux manifestes d'alerte précoce.

Cela étant dit, j'espère que désormais ce débat est enfin clos.